

Paris, le 13 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET LE FASTT SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU LOGEMENT DES SALARIES INTÉRIMAIRES

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe, Jean-Baptiste Dolci, Vice-président, Bruno Arbouet, Directeur général, Alain Kauffmann, Vice-président d'Action Logement Services, et Emmanuel Maillet, Président du Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), ont signé le 13 septembre 2018 une convention de partenariat en faveur du logement des salariés intérimaires.

Par la signature de cette convention, Action Logement et le Fastt, forts de leurs partenariats déjà existants, s'engagent à renforcer les synergies existantes et leur coopération afin de développer ensemble des solutions innovantes toujours mieux adaptées aux besoins des salariés intérimaires et de faciliter leur accès au logement et donc à l'emploi.

Cette convention s'articule autour de quatre engagements communs pour répondre aux besoins spécifiques des salariés intérimaires dans le cadre de leur parcours résidentiel et professionnel :

- 1. Promouvoir et faciliter la mobilisation et la diffusion des produits et services d'Action Logement et du Fastt** auprès des salariés intérimaires (offre de logements locatifs, offre de logements temporaires, Garantie FASTT CONFIANCE BAILLEURS pour sécuriser les loyers, AIDES LOCA-PASS[®], VISALE, AIDES MOBILI-PASS[®], Service CIL-PASS ASSISTANCE[®], prêt Accession et prêt Travaux, etc.).
- 2. Renforcer l'articulation opérationnelle entre les aides distribuées par Action Logement et le Fastt** par la mise en œuvre de process ou « parcours clients » visant à faciliter et simplifier le recours à leurs services et prestations respectives ou communes.
- 3. Renouveler et adapter les contrats d'application de prestation de services dans la continuité des partenariats initialement contractualisés** qui porteront en première intention sur les périmètres comme le coaching personnalisé, la recherche de solutions de logement temporaire, l'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre du Droit au logement opposable (DALO) ou pour le maintien dans le logement ou le relogement des salariés intérimaires les plus en difficulté.
- 4. Favoriser les expérimentations visant à renforcer l'accès des intérimaires au crédit immobilier grâce à un dispositif de garantie emprunteur** en ayant recours à un observatoire permettant de mieux appréhender et analyser les problématiques rencontrées par les salariés intérimaires dans leur accès à la propriété.

A propos de ce partenariat, **Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe** a déclaré :
« Par la signature de ce nouveau partenariat avec le Fastt, Action Logement réaffirme son engagement visant à soutenir les salariés intérimaires rencontrant des difficultés dans leur accès au logement liées à la nature de leur contrat de travail, en leur apportant des réponses concrètes et toujours mieux adaptées à leurs besoins. »

Emmanuel Maillet, Président du Fastt a souligné : « Le Fastt et Action Logement s'engagent ensemble, depuis de nombreuses années, pour concevoir et délivrer des services innovants et adaptés aux salariés intérimaires afin de faciliter leur accès au logement et accompagner leurs parcours. Cet engagement se traduit par un nouveau partenariat particulièrement ambitieux ».

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 65 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement / www.visale.fr - @Visale.fr

A PROPOS DU FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, sécurité, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires et pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).

Plus d'informations sur : www.FASTT.org - youtube.com/Fasttorg - @Le_Fastt

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com

Direction de la Communication : Aurélie Leroux / Jean-François Faucher communication@actionlogement.fr

FASTT

Jean-Marc Soulodre - 01 53 05 96 46 - jean-marc.soulodre@fastt.org